

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	54	59

DATE DE LA CONVOCATION

31/01/2023

DATE D’AFFICHAGE

09 FEV. 2023

DEPOT EN PREFECTURE

09 FEV. 2023

Création d’un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d’activité pour le service petites villes de demain (en application de l’article L332-23-1° du code général de la fonction publique)

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 8 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Favril, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, M. Georges BROXER, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF*, M. François ERLER, Mme Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, Mme Martine LECLERCQ, M. Freddy DOLPHIN, Mme Marie-Carmel POTIEZ, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT**, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Jean-Claude BONNIN, M. Dominique QUINZIN,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. René QUINZIN, M. Christophe LEGROUX, M. Amar GOUGA, Mme Roxane GHYS, M. Claude BLOMME,

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M. Frédéric CARRE, M. Luc BERTAUX, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Frédéric ROMAIN, M. François RONCHIN,

*M. Yohann LECERF a participé jusqu’au vote de la délibération 05-2023,

** M. Jean-Baptiste GUIOT a participé jusqu’au vote de la délibération 06-2023.

10-2023.OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour le service petites villes de demain (en application de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique)

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Vu le code général de la fonction publique notamment en son article L332-23-1°

Considérant la délibération n°17/2014 du 14 janvier 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour le service petites villes de demain pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

La création :

- Au service petites villes de demain :
 - o d'au maximum d' 1 emploi à temps complet pour participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets décidés au sein du service, dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A, à compter du 14 mars 2023 pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
57		

Décide :

La création :

- Au service petites villes de demain :
 - o d'au maximum d' 1 emploi à temps complet pour participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets décidés au sein du service, dans le grade

d'attaché relevant de la catégorie A, à compter du 14 mars 2023 pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré le 8 février 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **09 FEV. 2023**
- De la publication le : **09 FEV. 2023**

Par le Président
Par délégué
le Directeur Général Adjoint



le secrétaire
Erlém FRANCOIS

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230208-10_2023DEL-DE